



132-134, route de Dijon 21200 BEAUNE
 Tél : 03 80 25 00 25
 Fax : 03 80 25 00 27
 Courriel : cavb@cavb.fr

DECLARATION DE REVENDICATION 2014

Identité de l'opérateur

Nom de l'entreprise : DOMAINE GROS A- FRANCOISE SA Clé opérateur : 3161
 N° SIRET : 38396734600016 N° EVV (CVI) : 2149203160
 Adresse : 16 RUE PIERRE JOYNGNEAUX
 21200 BEAUNE
 Tél : 03.80.22.61.85 Fax : 03.80.24.03.16
 Portable : 06.15.79.83.56 Courriel : af-gros@wanadoo.fr
 Date : vendredi 24 octobre 2014

Vente totale de votre récolte en VRAC

OUI NON

Signature 

Nom et commune de votre bailleur en cas de métayage	Appellation revendiquée (indiquer le cas échéant la mention 1er cru et le climat)	VOLUME AOC N'AYANT PAS DROIT AU VCI		VOLUME AOC AVEC VCI		Le vin du bailleur est-il vinifié ou conditionné par vous	
		Volume revendiqué (ligne 15 de votre DR)	VSI (1) (ligne 18 de votre DR) / RESERVE	Volume revendiqué (ligne 15 de votre DR)	VCI (2) (ligne 19 de votre DR)	Oui	Non
	BEAUNE 1ER CRU "LES BOUCHEROTTES" RGE	114697					
	BOURGOGNE RGE	464874					
	Bgne Htes Côtes Nuits Rge VH	914812					
	CHAMBOLLE MUSIGNY RGE	204852					
	ECHEZEUX RGE	94869					
	POMMARD 1ER CRU "LES ARVELETS" RGE	134868					
	POMMARD 1ER CRU "LES CHANLINS-BAS" RGE	44856					
	POMMARD 1ER CRU "LES PEZEROLLES" RGE	154896					
	RICHEBOURG RGE	174864					
	SAVIGNY 1ER CRU "AUX GUETTES" RGE	314892					
	VOSNE ROMANEE RGE	1294896					

Merci de bien vouloir vérifier, éventuellement modifier, COMPLETER votre déclaration de revendication puis la SIGNER et nous la retourner le plus rapidement possible OBLIGATOIREMENT ACCOMPAGNEE DES COPIES DE VOTRE DECLARATION DE RECOLTE ET REGISTRE DE VCI SI NECESSAIRE

En cas de métayage : si le vin de votre bailleur n'est pas logé dans votre cave, merci de lui transmettre sa Déclaration de Revendication

Rappel : L'article D.644-5 du code rural prévoit que "tout opérateur préalablement habilité et vinifiant une appellation d'origine contrôlée, est tenu de présenter une déclaration de revendication selon les modalités et dans les délais fixés dans le cahier des charges. Les vins ne peuvent être expédiés des chais des opérateurs habilités et commercialisés sous l'appellation d'origine contrôlée. Ce volume figure sur la comptabilité matière de l'opérateur."

1 VSI : Volume Substituable Individuel, ligne 18 de votre Déclaration de Récolte

2 VCI : Volume Complémentaire Individuel, ligne 19 de votre Déclaration de Récolte